

Références Dossier :	DP 027 049 26 00006
Par :	SOCIETE MERCATOR 2 GEOMETRE EXPERT
Représenté par :	Monsieur HOY Thierry
Demeurant :	37, RUE MICHEL HUBERT DESCOURS 27300 BERNAY
Sur un terrain sis à :	12 B, ROUTE DE LYRE LA BARRE EN OUCHE 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Cadastré :	49 41 ZC 94
Nature des Travaux :	DIVISION FONCIERE EN VUE DE CONSTRUIRE

Le Maire de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021, modifié le 29/01/2024,
Vu la déclaration préalable DP 027 049 26 00006 délivré tacitement le 05/03/2026,
Vu l'avis défavorable du service assainissement en date du 04/03/2026,
Vu le courrier préalable à retrait envoyé à la Société Mercator 2 en date du 10/03/2026,

ARRETE

Article unique : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.

Fait à MESNIL-EN-OUCHÉ,
Le 26 mars 2026.

Le Maire,
Christelle MONNIER



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr